

CALENDRIER

Parasites de la vigne Lutte contre les principaux Insectes et Champignons

JANVIER

FÉVRIER

MARS

Acariose (court noué). — Après la taille, 3 semaines environ avant le départ de la végétation, soit au moment du gonflement des bourgeons, appliquer une solution de polysulfures alcalins, au 3° (3 kg. de polysulfures alcalins dissous dans 100 litres d'eau) ou la bouillie sulfocalcique, à 1/8 (1 partie de bouillie sulfocalcique pour 8 parties d'eau). Arroser abondamment surtout l'extrémité des cornes et des bourgeons, soit la région de taille en général.

Employer pour ces traitements exclusivement des pulvérisateurs étamés ou en métal «Bico», les pulvérisateurs de cuivre ordinaire étant fortement attaqués par les solutions.

Vers blancs dans les pépinières. — Après minage et sur terrain bien essuyé, injecter du sulfure de carbone à raison de 180-200 gr. au m²; dose répartie à raison de 20 gr. par trou, les trous espacés à 30 cm. Le sulfure de carbone doit être injecté à 10 cm. de profondeur, puis bien boucher le trou avec un coup de talon sitôt le liquide versé. Eviter de faire le travail par le froid ou en temps pluvieux. Veiller au feu, les vapeurs de sulfure de carbone étant très inflammables.

AVRIL

Rougeot ou Rougeau. — Dans les vignobles très atteints par cette affection, sulfater à la bouillie cuprique, à 1 1/2 ou 2° de sulfate de cuivre, sitôt les pousses de la vigne longues de 5-10 cm. Répéter ce sulfatage tous les 8 jours jusqu'à la fin de mai, dès lors continuer avec les sulfatages habituels.

Blanc (moisi) des racines. — Dans les vignes sujettes au blanc, drainer si c'est nécessaire. N'employer que des échelas sulfatés ou kyanisés.

3 semaines avant plantation, injecter 200 à 300 gr. de sulfure de carbone par m², sur terrain nu. Attention au feu, les vapeurs de sulfure de carbone étant très inflammables.

MAI

Vers de la vigne (Cochylis et Eudemis). — Génération du printemps. — Surveiller, dès le commencement de mai, le vol des papillons en installant dans les vignobles des pièges alimentaires constitués par de petits verres à confiture renfermant de la piquette : compter chaque matin le nombre des papillons capturés ce qui permet de reconnaître facilement l'époque de vol maximum. Dès ce moment (20-30 mai généralement suivant les régions) appliquer sur les grappes soit de la bouillie cuprique nicotinée, soit de la bouillie cuprique arseniquée (deux applications à 8 jours d'intervalle). Quinze jours au plus tard après la floraison de la vigne, tout traitement arsenical est rigoureusement interdit, dangereux pour la santé publique.

Pyrale. — Combattre la chenille de la pyrale par la bouillie cuprique arseniquée : terminer ces traitements quinze jours au plus tard après la floraison de la vigne.

Erinose. — Souffrir les vignes très atteintes.

Acariose (court noué). — Souffrir les vignes atteintes qui n'auraient pas reçu les traitements de premier printemps.

Mildiou. — Opérer le 1^{er} sulfatage sitôt les pousses de la vigne longues en moyenne de 20 cm. Employer des bouillies cupriques, à 2 et 3° de sulfate de cuivre. Ne pas économiser le liquide.

Dans les années favorables au développement du champignon, les sulfatages doivent être très rapprochés (intervalles de 8 à 10 jours au plus) dans la période de grande croissance de la vigne, en général de fin mai à fin juillet. A chaque sulfatage viser soigneusement les grappes et les couvrir de bouillie cuprique : elles sont très sensibles aux attaques du champignon (rot-gris). On rend la bouillie cuprique plus adhérente, en lui ajoutant par hectolitre de 1-1 1/2 litre de lait centrifugé.

Les poudres cupriques et les soufres cupriques, répandus à la soufreuse entre les traitements liquides, rendent de bons services.

Oïdium. — Souffrir dès que les pousses de la vigne mesurent de 15 à 20 cm. Dès lors les soufrages seront plus ou moins nombreux selon la fréquence du champignon. Un soufrage à la floraison est à recommander. En général les soufrages s'arrêtent vers le 10 août, les traitements plus tardifs pouvant communiquer un faux goût à la vendange.

Dans les périodes trop humides, remplacer le soufrage habituel par l'application de l'une des solutions suivantes :

- Eau 100 litres, savon noir 500 gr., foie de soufre 500 gr.
- Eau 100 litres, permanganate de potassium 125 gr.

JUIN

Vers de la vigne (Cochylis et Eudemis). — Dans les vignes sujettes à la Cochylis et à l'Eudemis, où les traitements à la nicotine ou à l'arsenic n'ont pu être exécutés faute de temps, on peut appliquer avec succès, dès que les vers mesurent 3 à 5 mm. de longueur (10-20 juin généralement), la solution de savon pyrèthre (1 partie pour 9 parties d'eau). Cet insecticide détruit les vers de toute grosseur, mais il est recommandé de l'appliquer sur les vers encore jeunes, de façon à prévenir les dégâts au moment de la floraison. Faire l'application dans les heures de la matinée et de la soirée, la chaleur dans le gros du jour déterminant une évaporation trop rapide de la solution.

Mildiou. — Sulfater.

Oïdium. — Souffrir.

JUILLET

Vers de la vigne (Cochylis et Eudemis). — Génération d'été. Surveiller dès le commencement de juillet, comme on l'a fait lors de la génération de printemps, le vol des papillons de la génération d'été. Installer des pièges alimentaires.

Six à huit jours après le gros vol, avant toute pénétration des petits vers dans les grains de raisins (20 juillet - 5 août généralement), appliquer sur les grappes la bouillie cuprique nicotinée. Ce traitement peut être répété à 15 jours d'intervalle.

Tous les traitements liquides indiqués aux diverses époques contre les vers de la grappe doivent être appliqués comme traitements spéciaux, exclusivement sur les grappes et indépendamment des sulfatages habituels. Afin d'assurer un bon travail et d'économiser le liquide, la lance revolver est indispensable. Pour obtenir le maximum de succès, il faut travailler lentement en visant soigneusement les grappes et les mouillant complètement. Le résultat atteint est directement proportionnel au soin apporté à l'opération.

Mildiou. — Sulfater.

Oïdium. — Souffrir.

AOÛT

Mildiou. — En cas de grave attaque de rot-brun (mildiou sur grappes), sulfater une dernière fois au commencement d'août.

Oïdium. — Si c'est nécessaire, souffrir encore une dernière fois au commencement d'août.

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

Chlorose ou jaunisse grave de la vigne. — Deux à trois semaines après vendange, opérer une taille préliminaire sur la vigne, en taillant sur 6 yeux (boutons). Badigeonner de suite au pinceau les plaies de taille, avec une solution de sulfate de fer (vitriol vert) au 15° : 15 kg. de sulfate de fer dissous dans 100 litres d'eau. Le moment venu, opérer la taille habituelle sur 2 yeux (boutons).

Phylloxéra. — Traitement cultural. — Deux à trois semaines après vendange, injecter dans le sol, à 30 cm. de distance du pied du cep, 10 gr. de sulfure de carbone. Le pal injecteur est à recommander. Veiller au feu, les vapeurs de sulfure de carbone étant très inflammables.

DÉCEMBRE

Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles

Lausanne, décembre 1926.

D^r H. FAES.

Ce calendrier rappelle au viticulteur les dates approximatives auxquelles doivent s'appliquer les principaux traitements contre les parasites de la vigne, insectes et champignons. Toutes les indications de détail peuvent être obtenues à la Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles de Lausanne. Elles se trouvent également dans le volume : D^r H. Faes, *Les maladies des plantes cultivées et leur traitement*, 3^{me} édition, Payot & C^{ie}, Lausanne, 1923